

Procès-verbaux

Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 10 novembre 2025 à 20 h, à la salle communautaire située au 3, 9^e Avenue à Daveluyville.

SONT PRÉSENTS : M. Mathieu Allard, maire
Mme Nadia Leclerc, conseillère no 1
M. Sébastien Bilodeau, conseiller no 2
Mme Valérie Loiselle, conseillère no 3
M. Alain Raymond, conseiller no. 4
Mme Carole-Anne Provencher, conseillère no 5
Mme Christine Gentes, conseillère no 6

La directrice générale, madame Mylène Parent ainsi que la greffière, madame Élyse Maheu, assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée. Le maire Mathieu Allard souhaite la bienvenue aux gens présents. Il félicite monsieur Alain Raymond, conseiller municipal qui est en poste depuis 15 ans. Il souligne également le 50^e anniversaire des Filles d'Isabelle cercle madame Daveluy.

2025-11-193

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2025-11-194
Adoption du
procès-verbal de la
séance ordinaire
du 1^{er} octobre
2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025.

Suivi des dossiers

Le maire présente les dossiers en cours.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

2025-11-195
Filles d'isabelle du
 cercle Madame
Daveluy #1237 -
Demande de
contribution

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de contribution des Filles d'Isabelle du cercle Madame Daveluy concernant l'événement soulignant le 50^e anniversaire de fondation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville est sensible à cette cause et désire offrir son appui à l'organisme;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'offrir un rabais équivalent à la gratuité de la location de la salle communautaire ainsi que d'une cafetière à l'organisme Les Filles

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

d'Isabelle pour l'événement de célébration du 50^e anniversaire de la fondation de l'organisme.

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes - Demande de résolution Réception d'une correspondance du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes demandant aux élus d'adopter une résolution demandant de reporter la tenue de l'examen du mandat de Postes Canada. Le conseil prend acte sans donner suite.

2025-11-196
Moto-Club Bois-Francs inc. -
Demande de circulation

CONSIDÉRANT la demande reçue de Moto-Club Bois-Francs inc. Afin d'autoriser la circulation de véhicules hors route sur le 4^e Rang Est sur une distance de 5 km;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande de circulation de Moto-Club Bois-Francs inc. Selon les conditions suivantes :

- L'autorisation est pour la partie du 4^e Rang Est située à compter de l'intersection de la rue Principale pour une distance de 5 km, soit jusqu'à la limite de la municipalité de Saint-Rosaire;
- Moto-Club Bois-Francs inc. Est responsable de l'installation et de l'entretien de la signalisation requise;
- Par véhicules hors route, on entend : Tout véhicule tout-terrain motorisé, muni d'un guidon et d'au moins deux roues, qui peut être enfourché et dont la masse nette n'excède pas 600 kg;
- Tout véhicule visé par la présente résolution doit être muni de l'équipement requis en vertu de la *Loi sur les véhicules hors route* (RLRQ. c. V-1.3);
- La vitesse maximale d'un véhicule hors route est selon la vitesse affichée sur les lieux visés par la présente résolution;
- Le conducteur d'un véhicule hors route visé par la présente résolution doit maintenir celui-ci le plus près possible du bord droit de la voie qu'il emprunte, il doit céder le passage à un véhicule hors route circulant en sens inverse et accorder priorité à tout autre véhicule routier;
- Conformément à la *Loi sur les véhicules hors route* (RLRQ c.V-1.3), les agents de la paix et les agents de surveillance de sentier sont responsables de l'application du présent règlement, avec tous les pouvoirs et devoirs.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2025-11-197
Liste des comptes
à payer -
Résolution

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 10 novembre 2025 de la Ville de Daveluyville totalisant **444 823,14 \$**;

CONSIDÉRANT QUE madame Mélanie Blondeau, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'approuver ladite liste des comptes au 10 novembre 2025 de la Ville de Daveluyville totalisant 444 823,14 \$.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2025-11-198
Offre de services juridiques pour l'année 2026

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité :

- D'adhérer au forfait illimité de consultations téléphoniques incluant la lecture des procès-verbaux pour l'année 2026 au montant de 1 000 \$, taxes en sus de DHC Avocats;
- D'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

2025-11-199
Résolution de concordance relativement à un emprunt par billet au montant de 44 300 \$ qui doit être réalisé le 24 novembre 2025

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt R-34 pour lequel l'échéance est prévue le 24 novembre 2030, le conseil entend refinancer le solde, de gré à gré, avec la Caisse Desjardins des Bois-Francs et demande que l'émission soit effectuée au 24 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite emprunter par billet un montant total de 44 300 \$ auprès de la Caisse Desjardins des Bois-Francs.

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de \$
R-34	44 300 \$

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 44 300 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro R-34 soit réalisé au taux annuel de 4,74 %;

QUE le billet soit émis et daté du 24 novembre 2025;

QUE les intérêts sur le billet soient payables semi-annuellement le 24^e jour des mois de mai et de novembre à compter du 24 mai 2026;

QUE le billet, quant au capital, soit remboursé comme suit :

2026-11-24	8 860 \$
2027-11-24	8 860 \$
2028-11-24	8 860 \$
2029-11-24	8 860 \$
2030-11-24	8 860 \$

QUE le billet soit signé par monsieur Mathieu Allard, maire et madame Mélanie Blondeau, trésorière.

2025-11-200
Partenaires 12-18
- Contribution 2026

CONSIDÉRANT l'offre de services de Partenaires 12-18 envers les adolescents de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette offre de services répond à des besoins;

CONSIDÉRANT l'engagement de Partenaires 12-18 à nous fournir les rapports requis pour nous assurer de la bonne utilisation et de la bonne gestion des fonds qui lui sont confiés ;

CONSIDÉRANT QUE Partenaires 12-18 travaille en partenariat avec les organismes du milieu et les ressources locales ;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité

- **QUE** la Ville de Daveluyville s'engage à contribuer financièrement selon un « per capita » de 2,95 \$, soit 7 133,10 \$ pour l'année 2026

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2025-11-201
Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

afin de recevoir les services d'accompagnement et de formations jeunesse de Partenaires 12-18;

- D'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant l'endroit, le jour et l'heure du début de chacune ;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'exercice 2026, qui se tiendront les lundis et qui débuteront à 20 h à la salle communautaire située au 3, 9^e Avenue à Daveluyville :

12 janvier 2026	2 février 2026
9 mars 2026	13 avril 2026
4 mai 2026	1 ^{er} juin 2026
6 juillet 2026	10 août 2026
14 septembre 2026	5 octobre 2026
2 novembre 2026	7 décembre 2026

États comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2025 et prévisions des revenus et dépenses au 31 décembre 2025

Dépôt d'un rapport de madame Mélanie Blondeau, trésorière, concernant les états comparatifs (non vérifiés) des revenus et des dépenses de la Ville pour la période terminée le 30 septembre 2025 ainsi que des prévisions des revenus et des dépenses au 31 décembre 2025. Le tout est déposé conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

2025-11-202
Nomination du maire suppléant

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité de nommer madame Carole-Anne Provencher à titre de mairesse suppléante de la Ville de Daveluyville jusqu'au 31 décembre 2026.

2025-11-203
Nomination du substitut du maire lors des séances du conseil de la M.R.C. d'Arthabaska

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité de désigner madame Carole-Anne Provencher, à titre de substitut du maire au sein du Conseil de la M.R.C. d'Arthabaska jusqu'au 31 décembre 2026.

2025-11-204
Représentants pour les comités

Le maire dépose la liste des responsables des principaux comités en fonction, effective du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2026.

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité d'approuver la liste des représentants des principaux comités, effective du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, telle que déposée.

Brunch des 2 maires

Le brunch des 2 maires se déroulera le dimanche 30 novembre prochain à la salle communautaire de Daveluyville. Le coût en prévente est de 13 \$ pour les 13 ans et plus, plus une denrée non périssable. Le coût à la porte

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

est de 15 \$ pour les 13 ans et plus, plus une denrée non périssable et de 7 \$ pour les enfants de 3 ans à 12 ans. L'entrée est gratuite pour les enfants de 2 ans et moins. Les profits réalisés lors du brunch des 2 maires ainsi que les denrées non périssables amassées seront redistribués aux familles dans le besoin par le biais du Partage Alimentaire de Daveluyville.

2025-11-205
Adhésion à la
Fédération
québécoise des
municipalités
(FQM)

CONSIDÉRANT les avantages reliés à l'adhésion de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'adhérer à la FQM pour l'année 2026 au montant de 1 801,84 \$, taxes incluses, et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

2025-11-206
Adhésion au
Service du loisir,
de la culture et de
la vie
communautaire
de la Ville de
Victoriaville

CONSIDÉRANT la proposition émise par Judy Provencher, technicienne comptable à la Ville de Victoriaville, le 10 novembre 2026 pour donner l'accès aux infrastructures du service des loisirs de la Ville de Victoriaville à la population de Daveluyville;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville adhère à l'entente du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Victoriaville permettant aux citoyens de Daveluyville d'avoir un accès illimité aux infrastructures de la Ville de Victoriaville, sans payer de frais de non-résidents. Le coût de cette entente est établi à 20 847,07 \$ plus taxes pour l'année 2026. La trésorière est autorisée à émettre le déboursé en conséquence.

2025-11-207
Inscription pour
les formations
obligatoires des
élus municipaux

CONSIDÉRANT l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* qui mentionne que tout membre d'un conseil d'une municipalité doit suivre dans les neuf mois du début de son mandat subséquent, une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la formation des élus municipaux qui mentionne l'obligation de tout membre d'un conseil d'une municipalité à suivre une formation sur le rôle et les responsabilités des élus municipaux dans les 9 mois suivant le début d'un nouveau mandat ou d'un mandat subséquent;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités offrent les deux formations à un prix réduit pour ses membres;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville est membre de la Fédération québécoise des municipalités;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'inscrire les sept élus municipaux de la Ville de Daveluyville aux formations obligatoires « Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élue(e) » et « Éthique et déontologie en matière municipales » toutes deux offertes par la FQM, au montant de 223,00 \$ plus taxes par élue et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2025-11-208
Fermeture de l'hôtel de ville pour la période des fêtes

Bail pour l'immeuble du 634 rue Principale

2025-11-209
Aide financière 2026 - Carrefour des générations

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture de l'hôtel de ville pour la période des fêtes, soit du 19 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclusivement.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

CONSIDÉRANT QUE le Carrefour des générations est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de contrer l'isolement et la pauvreté tant sociale, psychologique, physique que monétaire aux personnes résidant sur le territoire de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée est calculée en fonction du prorata du nombre d'habitants de notre localité;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité que la contribution financière pour l'année 2026 se chiffre à 5\$ par citoyen. La trésorière est autorisée à émettre le déboursé en conséquence.

HYGIÈNE DU MILIEU

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

La greffière dépose la liste des permis délivrés et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois d'octobre 2025, **22 permis** ont été délivrés, totalisant **686 220 \$**.

2025-11-210
Demande à la Commission de toponymie du Québec pour l'attribution de noms à de nouvelles voies de circulation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville souhaite attribuer des noms significatifs à de nouvelles voies de circulation situées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ces désignations visent à souligner l'histoire et le patrimoine de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les personnes et événements honorés par ces noms ont marqué le développement et la mémoire collective de la région;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité :

- **QUE** le Conseil municipal de la Ville de Daveluyville demande à la Commission de toponymie du Québec d'approuver l'attribution des noms suivants :
 - **Rue Sara-Gélinas**, en hommage à Sara Gélinas, épouse du fondateur de Daveluyville, qui a contribué à l'établissement et au rayonnement des premières familles du territoire;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

- Rue Zoé-Bruneau, en reconnaissance de Zoé Bruneau, sage-femme exceptionnelle ayant accompagné la venue au monde de nombreux pionniers de la région;
- Passage Sainte-Anne, en souvenir de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Sault, fusionnée à Daveluyville en 2016, afin de préserver la mémoire de ce pan important de l'histoire locale.
- QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec pour traitement et enregistrement officiel.

Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année 2026

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2025-11-211
Mandat à DHC avocats -
Nettoyage du lot 4 441 879

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au 1267, route Principale (lot 4 441 879) a été incendié le 23 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les débris issus de cet incendie compromettent la salubrité et la sécurité du secteur;

CONSIDÉRANT QUE des démarches judiciaires sont en cours à l'encontre des propriétaires de ce lot, rendant la situation complexe et retardant les interventions de nettoyage nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville souhaite assurer la sécurité publique, l'esthétique du milieu et la conformité aux règlements municipaux applicables;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité de mandater la firme DHC Avocats afin d'effectuer les démarches légales permettant le nettoyage du lot 4 441 879 et que la directrice générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution. La trésorière est autorisée à émettre les déboursés en conséquence.

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2025-11-212
PRACIM 2025-2028 Volet 1 -
Dépôt d'une demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a lancé le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028, visant à soutenir les municipalités dans la réalisation de projets d'infrastructures locales essentielles;

ATTENDU QUE le Volet 1 – Projets de bâtiments de base sans mise en commun du programme vise particulièrement à appuyer la construction, la réfection ou la mise aux normes de bâtiments municipaux nécessaires à la prestation de services à la population;

ATTENDU QUE la Ville de Daveluyville désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme pour la réalisation d'un projet admissible;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

ATTENDU QUE le dépôt de cette demande requiert une résolution du conseil municipal autorisant la démarche et désignant les personnes responsables de signer les documents y afférents;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Daveluyville autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028 – Volet 1 : Projets de bâtiments de base sans mise en commun;
- **QUE** monsieur Steven Rheault, coordonnateur à la maintenance et logistique et la directrice générale, madame Mylène Parent, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Daveluyville, tous les documents relatifs à cette demande;
- **QUE** la trésorière soit autorisée à émettre les déboursés relatif à ce projet.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

Réalisation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2025-11-213
Ouverture hivernale de la 1^{ère} Avenue

CONSIDÉRANT QU'une portion de la 1^{ère} Avenue ne peut être déneigée par le service des travaux publics en raison du manque d'espace pour se retourner;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Déneigement Michel Goyette;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité :

- D'octroyer le contrat de déneigement de la 1^{ère} Avenue à Déneigement Michel Goyette pour un montant de 1 200,00 \$ plus taxes pour la saison 2025-2026;
- D'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

2025-11-214
Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports du Québec (MTQ)

CONSIDÉRANT QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Ville, durant l'année 2026 peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité:

- **QUE** la Ville de Daveluyville se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2026 ;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

- **QUE** la Ville s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- **QUE** la Ville nomme le directeur des travaux publics à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

2025-11-215
Garage municipal
- Location d'un local

CONSIDÉRANT le besoin de la Ville de Daveluyville à occuper un garage municipal plus grand que celui dont elle dispose;

CONSIDÉRANT la construction d'un immeuble sur le territoire de la Ville de Daveluyville par l'entreprise Les Fondations CDL incluant un espace locatif disponible et qui convient aux besoins de la Ville de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE le coût de location est avantageux pour la Ville de Daveluyville;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville loue un espace à Les Fondations CDL dans l'immeuble situé au 140, rue Rheault, pour un montant de 1,05 \$ du pieds carré, plus taxes, par mois. La trésorière est autorisée à émettre les déboursés en conséquence.

POLITIQUES SOCIALES

AFFAIRES NOUVELLES

2025-11-216
Poursuite des travaux de doublement de l'Autoroute 55

CONSIDÉRANT QUE le doublement de l'Autoroute 55 constitue un enjeu majeur de sécurité routière, de fluidité du transport et de développement économique pour la région;

CONSIDÉRANT QUE cette autoroute est largement empruntée par les citoyens de Daveluyville dans le cadre de leurs déplacements quotidiens, tant pour des raisons professionnelles que pour les loisirs, et qu'elle représente un lien essentiel entre les municipalités, les milieux de travail, les services et les activités régionales;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des travaux débutés en 2023 ne semble pas respecter les phases de développement annoncées par le gouvernement du Québec et que la mise en service complète prévue en 2028 pourrait être repoussée;

CONSIDÉRANT QUE l'Autoroute 55 est un axe stratégique pour le transport des marchandises et la mobilité des travailleurs et que les retards dans la réalisation des travaux compromettent la sécurité des usagers, nuisent à la compétitivité des entreprises locales et affectent la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville se joint à la municipalité de Saint-Célestin (village), la Ville de Bécancour et la Table des MRC du Centre-du-Québec afin d'exprimer sa préoccupation face à ces délais et demande le respect du calendrier des travaux prévus initialement, voire une accélération du processus;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Ville de Daveluyville exige du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec :

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

- La confirmation d'un calendrier des travaux pour les prochaines phases du doublement de l'autoroute 55 avec une mise en service complète pour 2028;
- La mise en œuvre immédiate des mesures nécessaires pour assurer la poursuite des travaux sans délai additionnel;
- Une communication transparente et régulière avec les municipalités concernées quant à l'avancement du projet;
- La reconnaissance du caractère prioritaire de ce projet pour la région du Centre-du-Québec et des populations locales concernées.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les gens présents ont posé des questions sur divers sujets, questions auxquelles le maire a répondu.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-11-217

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h 40.

Mathieu Allard, maire

Elyse Maheu, greffière